

mis de les discuter, afin d'assurer à chacun son droit d'étudier les questions qu'il estime urgentes et d'importance nationale.

Telle n'a pas été la ligne de conduite. De temps à autre, nous avons fait l'examen de certains crédits, mais nous les avons discutés pour la plupart ces jours derniers.

Qu'on consacre beaucoup plus de temps à l'étude des crédits et qu'on désigne à cette fin certains jours, dès le début de la session.

Et la conclusion :

Il me semble que nous ne devrions pas consacrer presque tout notre temps à la discussion des mesures législatives aux premières semaines de la session, au risque de prolonger nos discours et quitte à adopter les crédits en vitesse, faute de temps. La hâte inconvenante et contraire aux saines pratiques que nous mettons à approuver la dépense des deniers publics aux dernières heures de la session est indigne d'un Parlement responsable.

A titre de chef de parti, je ne crois pas qu'on prenne plus de temps pour les crédits en délibération. Les idées émises aujourd'hui par tous les groupes et mes propres propositions que je viens de répéter devraient retenir l'attention du Gouvernement pour une autre année.

Je n'ai plus qu'une question à poser au sujet des affaires extérieures et, sauf erreur, les membres de mon parti ne prendront plus de temps pour les autres crédits. Je ne donne d'ordre à personne, mais, à ma connaissance, on ne prendra pas plus de temps. Hier j'ai demandé au ministre du Commerce si le gouvernement canadien avait approuvé un accord sur le blé en 1942. Le ministre n'était pas sûr et n'a voulu rien affirmer. Le secrétaire d'Etat suppléant aux Affaires extérieures pourrait-il répondre à cette question? En voici maintenant une autre: Si le Gouvernement a approuvé l'accord pourquoi a-t-on conclu en Grande-Bretagne un accord avec un seul pays après avoir approuvé l'autre?

Le très hon. M. ST-LAURENT: Au sujet du dernier point, les membres du comité du cabinet sur le blé étaient au courant des négociations en cours et n'ont jamais demandé aux représentants canadiens de quitter les délibérations, mais celles-ci n'en sont jamais venues au point où il fût question de les approuver.

Quant au temps passé à la Chambre, chacun de nous doit, je crois, battre sa coulpe et prendre sa part de responsabilité. Je rappelle que nous avons consacré sept semaines à des discussions sur des votes de défiance, d'abord à l'occasion de l'adresse, puis de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides et enfin du budget. Les votes auraient été les mêmes si ces débats avaient été beaucoup plus courts. Je ne blâme personne, je signale simplement que chacun

a sa responsabilité à cet égard. Puis-je proposer, monsieur le président, qu'on fasse rapport de l'état de la question et qu'on demande à siéger de nouveau ce jour afin qu'il me soit permis de proposer qu'il n'y ait pas d'intermission.

(Il est fait rapport de l'état de la question.)

Le très hon. M. ST-LAURENT: Je propose:

Que les résolutions étudiées aujourd'hui en comité des subsides et dont rapport a été fait soient lues pour la 2e fois et adoptées.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION TENDANT À PRODUIRE LES DÉLIBÉRATIONS SANS INTERRUPTION

Le très hon. M. ST-LAURENT: Monsieur l'Orateur, je désire proposer qu'il n'y ait aucune interruption de la séance aujourd'hui, nonobstant l'article 6 du Règlement ou les dispositions de la résolution que la Chambre a adoptée à cet égard le 22 juillet 1946.

M. BRACKEN: Je ne m'oppose nullement à la motion, mais je dois dire que la plupart des membres de notre groupe devront s'absenter pendant une heure. Toutefois, l'honorable député de Peel (M. Graydon) sera présent et nous serons donc bien représentés. Il a prononcé un excellent discours cet avant-midi et je ne crois pas qu'il ait à prendre une part très active à la discussion.

M. IRVINE: Devons-nous comprendre que la séance ne sera interrompue ni pour le déjeuner ni pour le dîner, et que nous devons siéger continuellement jusqu'à ce que nos travaux soient terminés? Cette proposition ne m'est guère acceptable. Il se peut que, pendant que je serai occupé à prendre une collation, le comité adopte un crédit auquel je m'intéresse, et il pourra en être ainsi pour d'autres honorables députés. Je ne vois pas pourquoi nous ne suspendrions pas la séance pour le déjeuner. Le dîner n'a pas autant d'importance.

M. JQUES: Nous avons encore passablement de besogne à accomplir et il se peut que même si ce crédit ne donne lieu à aucune discussion la Chambre ne termine pas ses travaux aujourd'hui. D'autre part, il est possible qu'elle les termine plus tôt que nous ne le pensions. Dans un cas comme dans l'autre, il nous serait possible de discuter ce crédit si le ministre consentait à le réserver. Si la Chambre s'ajournait ce soir jusqu'à la semaine prochaine, nous pourrions sans inconvénient le discuter alors.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Je suis aux ordres de la Chambre. Je suis prêt à rester